



# CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE

## Réunion du comité exécutif

5 Mars 2019





# Sommaire

<b>Les filières du CNI .....</b>	<b>6</b>
13 contrats de filières signés au 5 mars 2019 .....	7
Des projets structurants de filière ambitieux .....	8
Deux nouveaux CSF constitués .....	11
<b>Les missions portées par le CNI .....</b>	<b>12</b>
Technologies de bio-production .....	13
Approvisionnements en matières premières.....	13
<b>Digitalisation : d'ambitieux projets .....</b>	<b>14</b>
Un catalogue numérique des aliments pour redonner confiance au consommateur.....	14
Une plateforme numérique pour le secteur de la construction.....	14
Une plateforme connectée pour intégrer les relations des acteurs du ferroviaire.....	15
<b>L'engagement de l'industrie dans la transition écologique .....</b>	<b>16</b>
Les filières industrielles engagées dans l'économie circulaire .....	16
Vers une économie bas carbone.....	17
<b>Une industrie ancrée dans ses territoires et connectée avec ses partenaires européens .....</b>	<b>18</b>
L'opportunité des chaînes européennes de valeur stratégique.....	18
L'enjeu de la structuration du soutien à l'industrie dans nos territoires	19
<b>Une industrie ouverte aux femmes .....</b>	<b>22</b>
La situation des femmes au sein de l'industrie.....	22
Les actions déjà engagées en faveur des femmes dans le secteur.....	22
La feuille de route à mettre en œuvre.....	23

## L'industrie, c'est :

**3,2 millions  
de salariés**

**+ 2 200 créations d'emplois nettes**

*En 2018, l'emploi salarié hors intermittence a continué à progresser dans l'industrie manufacturière, après le redémarrage observé en 2017*

**250 000 recrutements  
prévus pour 2019**

**68% des exportations françaises en 2018**

## Les points à retenir :

**18 filières** désormais labellisées au sein du Conseil national de l'industrie

**13 contrats de filière signés, 3 contrats signés dans les semaines à venir** (électronique, ferroviaire et nouveaux systèmes énergétiques), et **2 contrats en cours d'élaboration** (infrastructures numériques et industries de sécurité).

Les **projets ambitieux des filières** progressent sur les 5 axes prioritaires que sont :

- L'accélération des PME et ETI ;
- La digitalisation des filières ;
- La recherche et le développement de solutions innovantes ;
- Le développement de l'emploi et des compétences ;
- L'internationalisation et l'amélioration de la balance commerciale des filières.

L'industrie conforte son **engagement dans la transition écologique** à travers la mise en place de deux groupes de travail visant à recenser les initiatives déjà contractualisées et à amplifier leurs engagements en termes de réduction de l'empreinte carbone de l'activité industrielle d'une part, et le développement de solutions en faveur d'une économie plus circulaire.

La place des femmes dans l'industrie doit encore se développer. France Industrie propose **la mise en place d'un Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'industrie**, qui donnera lieu à un diagnostic et un plan d'actions qui seront présenté à l'occasion du prochain comité exécutif du CNI.

Les politiques transversales du CNI ont pris une nouvelle ampleur depuis le CNI du 22 novembre dernier avec :

- **Deux missions achevées** : vulnérabilité des approvisionnements et bio-production ;
- La coordination renforcée des acteurs pour **la transition vers l'industrie du futur** ;
- Un travail considérable des acteurs locaux sur les **territoires d'industrie**.

# Les filières du CNI

Les Comités stratégiques de filière (CSF), correspondent chacun à une filière stratégique de l'industrie française. Ils ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des contrats de filière, les enjeux clés de la filière et de fédérer les énergies autour de projets structurants pour l'avenir.

## 18 Comités stratégiques de filière sont désormais validés et présidés par des industriels

<p><b>Aéronautique</b></p>  <p><b>Éric TRAPPIER,</b> Président du Groupement des Industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas) et Président-directeur général de Dassault Aviation</p>	<p><b>Ferroviaire</b></p>  <p><b>Henri POUPART-LAFARGE,</b> Directeur général d'Alstom</p>	<p><b>Industries et technologies de santé</b></p>  <p><b>Jean-Luc BELINGARD,</b> Président de la Fédération française des Industries de santé (Féfis), vice-président de l'Institut Mérieux</p>
<p><b>Agroalimentaire</b></p>  <p><b>Richard GIRARDOT,</b> Président de l'Association nationale des Industries alimentaires (Ania) et Président de Nestlé France</p>	<p><b>Industriels de la Mer</b></p>  <p><b>Hervé GUILLOU,</b> Président du Groupement des Industries de Construction et Activités navales (Gican), Président-directeur général Naval group</p>	<p><b>Mines et Métallurgie</b></p>  <p><b>Christel BORIES,</b> Présidente-directrice générale d'Eramet</p>
<p><b>Automobile</b></p>  <p><b>Luc CHATEL,</b> Président de la Plateforme Automobile (PFA)</p>	<p><b>Industries pour la construction</b></p>  <p><b>Hervé de MAISTRE,</b> Directeur général de Placoplâtre Saint-Gobain, Président de l'AIMCC (Association française des industries des produits de construction)</p>	<p><b>Mode et Luxe</b></p>  <p><b>Guillaume de SEYNES,</b> Directeur général - Pôle Amont et Participations - Hermès</p>
<p><b>Bois</b></p>  <p><b>Luc CHARMASSON,</b> Président du Conseil de Surveillance Groupe Charmasson</p>	<p><b>Industries électroniques</b></p>  <p><b>Thierry TINGAUD,</b> Président STMicroelectronics - FRANCE</p>	<p><b>Nucléaire</b></p>  <p><b>Dominique MINIÈRE,</b> Directeur exécutif groupe en charge de la direction du parc nucléaire et thermique d'EDF</p>
<p><b>Chimie et Matériaux</b></p>  <p><b>Pascal JUÉRY,</b> Président de l'Union des industries chimiques (UIC) et membre du Comité exécutif Solvay</p>	<p><b>Nouveaux systèmes énergétiques</b></p>  <p><b>Isabelle KOCHER,</b> Directrice générale d'Engie</p>	<p><b>Transformation et valorisation des déchets</b></p>  <p><b>Jean-Louis CHAUSSADE,</b> Directeur général de Suez</p>
<p><b>Eau</b></p>  <p><b>Antoine FRÉROT,</b> Président-directeur général de Veolia</p>	<p><b>Infrastructures numériques</b></p>  <p><b>Didier CASAS</b> Président de la Fédération Française des Télécom., Directeur général adjoint de Bouygues Telecom</p>	<p><b>Industries de sécurité</b></p>  <p><b>Marc DARMON</b> Président du CICS Directeur Général adjoint Thalès en charge de l'activité Systèmes d'information et de communication sécurisées</p>

## 13 contrats de filières signés au 5 mars 2019

Suite à la refondation du Conseil national de l'industrie par le Premier ministre fin 2017, une logique de partenariat entre les filières et l'Etat a été soutenue, au travers d'une contractualisation. Ces contrats, recensant un nombre restreint de projets structurants (4 à 6), engagent la filière et les pouvoirs publics avec des livrables et des échéances précis. L'objet de ces contrats de filière est d'identifier les enjeux clés de la filière et de fédérer les énergies autour de projets structurants pour l'avenir.

De manière générique, ces contrats abordent 5 grandes thématiques :

- Accélérer la croissance des PME de la filière ;
- Développer l'innovation au sein de la filière (au travers de projets de recherche et développement) et notamment l'innovation de rupture ;
- Accompagner la transition numérique, et l'évolution vers l'industrie du futur ;
- Développer les compétences et les adapter aux besoins de la filière ;
- Développer l'internationalisation des entreprises, les flux d'export et améliorer la balance commerciale de la filière au moyen d'une stratégie internationale, incluant notamment les PME.

### FILIERES DONT LE CONTRAT EST SIGNE

- Automobile
- Chimie et Matériaux
- Industriels de la Mer
- Industries Agroalimentaires
- Bois
- Aéronautique
- Mode et Luxe
- Eau
- Transformation et Valorisation des Déchets
- Mines et Métallurgie
- Nucléaire
- Industries et Technologies de Santé
- Industries pour la Construction

## Des projets structurants de filière ambitieux

### Accompagner la croissance des PME

L'accompagnement et l'intégration des PME dans la chaîne de valeur est un objectif partagé par l'ensemble des membres du Conseil national de l'industrie.

Les filières se sont fortement emparées du sujet dans le cadre de leur contrat stratégique : on comptabilise déjà **4 programmes d'accélération des PME** cofinancés par Bpifrance et les entreprises parmi les filières du CNI (aéronautique, automobile, chimie et matériaux et industries agroalimentaires). **6 autres accélérateurs seront lancés dans d'autres filières en 2019.**

#### Focus : une 2<sup>ème</sup> vague de PME aéronautiques accélérées

*Le CSF aéronautique en est à sa 2<sup>ème</sup> promotion de PME bénéficiant du programme d'accélération cofinancé par Bpifrance. Après le succès de la première promotion, et les excellents retours de la part des entrepreneurs « accélérés », la fédération des industries aéronautiques et spatiales, le GIFAS, a mobilisé la filière afin de contribuer au financement d'une nouvelle promotion. Ainsi, depuis novembre 2018, 30 nouvelles PME bénéficient d'un accompagnement sur mesure constitué d'un diagnostic stratégique, de formations dédiées et de mises en relation avec des acteurs de leur filière.*

### Accélérer la transition numérique

A l'heure du tout numérique, accélérer la transition digitale de notre industrie est primordial. **Les projets structurants des contrats de filière ont pour ambition de transporter l'industrie dans l'ère numérique.**

#### Focus : la digitalisation des industries de Santé

*La France dispose aujourd'hui de bases de données de santé uniques au monde en médecine clinique et de ville, via son système de soins. Le gouvernement a souhaité permettre un accès effectif à ces données, via l'initiative du « Health Data Hub ».*

*Une première action, le projet « Intelligence artificielle et santé » du CSF Industries de Technologies de santé déterminera via des groupes de travail entre industriels, services publics et « Health Data Hub », les conditions réglementaires et économiques permettant de concevoir un cadre commun pour les producteurs et les utilisateurs de données de santé.*

*Une deuxième action identifiera deux cas d'usage dans les domaines de l'oncologie et des maladies immuno-inflammatoires, portés par les industriels.*



## Développer l'innovation

L'innovation est devenue un enjeu central de prééminence et de souveraineté dans un marché particulièrement concurrentiel. **Les filières sont particulièrement sensibilisées à cet enjeu et ambitionnent d'accroître encore leur effort de recherche, notamment sur les sujets d'innovation de rupture.** C'est ainsi que des projets liés à l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, ou encore les dispositifs de stockage d'énergie à haute densité, soutenus par les filières, ont été désignés « grands défis » par le conseil de l'innovation et bénéficieront d'aides financières conséquentes issues du fonds pour l'innovation et l'industrie, doté de 10 Mds€, pour soutenir ces dispositifs d'innovation de rupture.

### Focus : l'innovation au cœur du CSF nucléaire

*Les dernières années ont été marquées par des avancées significatives dans le domaine des réacteurs nucléaires modulaires SMR (small modular reactors). Face aux réacteurs de grande puissance, les SMR relèvent d'une approche de recherche de compétitivité par une simplicité de conception et de construction accrue, et par des effets de série.*

*La filière nucléaire française considère que la présence d'un SMR compétitif à moyen terme serait complémentaire des offres de forte et moyenne puissances, et serait complémentaire du développement des énergies renouvelables dans les mix énergétiques. Depuis 2017, un consortium composé du CEA, d'EDF, de Naval Group et de TechnicAtome travaillent autour d'un pré-Avant-Projet Sommaire. Doté d'un budget de 20 M€, il bénéficie d'un soutien de l'Etat de 10 M€ dans le cadre du PIA3.*

## Augmenter l'internationalisation des filières

Le développement de l'activité à l'international est une priorité pour notre industrie, en vue de résorber le déficit commercial important que connaît notre pays. Les filières se mobilisent sur ce sujet au travers de l'élaboration en cours d'une **feuille de route internationale**, en lien avec les services de l'Etat (DGE, Trésor et MEAE). Plusieurs réunions de travail ont eu lieu et une remise de ces feuilles de route aura lieu à l'occasion d'une prochaine réunion du CNI International en mai prochain.

### Focus : la stratégie internationale des industriels de la mer

*Le contrat stratégique des industriels de la mer comporte plusieurs engagements sur l'international, dont notamment le travail en commun au sein de la filière pour mieux se coordonner et soutenir la présence des industriels dans les principaux salons professionnels organisés en France ou à l'étranger. Le contrat prévoit par ailleurs une réflexion sur une simplification des guichets existants aux fins d'accompagner les PME et ETI de la filière : assurance prospection, FASEP, garanties export et aux investissements, lignes de crédits export.*

## S'assurer que les filières disposent de compétences adaptées

L'enjeu des compétences est primordial, alors que nos entreprises industrielles peinent à recruter.

Les filières ont pleinement conscience de cet enjeu central pour la reconquête industrielle entreprise depuis ces derniers mois. Ainsi, sur les 16 filières dont le contrat est signé ou sur le point d'être finalisé, **12 ont d'ores et déjà conclu, ou vont le faire prochainement, des engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)** en lien avec le Ministère du travail.

### Focus : une ambition forte portée par le CSF Automobile

*Afin d'accompagner les entreprises de la filière et leurs salariés dans un contexte en pleine mutation, le CSF travaille actuellement à l'élaboration d'une feuille de route partagée entre les acteurs de la filière, les partenaires sociaux et l'Etat. De premiers ateliers ont eu lieu et fourniront prochainement des propositions concrètes pour faire face aux besoins de recrutement de la filière et aux mutations en cours.*

*Par ailleurs, la filière s'est engagée dans son contrat de filière à développer le recours à l'apprentissage et à l'alternance, avec l'ambition d'accroître d'au moins 50% d'ici fin 2022 le nombre d'apprentis ou de formations en alternance pour les salariés en reconversion (bac pro, BTS, ingénieurs).*

## Deux nouveaux CSF constitués

### CSF Infrastructures numériques

#### CHIFFRES CLÉS

**Emploi :**

**280 000** emplois

**13 000** entreprises

**Chiffre d'affaires :**

**52** Mds €



#### PRÉSIDENT

Didier CASAS

*Président de la FFT,  
directeur général  
adjoint de Bouygues  
Telecom*



#### VICE-PRÉSIDENT

Jacques DE HEERE


Président directeur  
général d'ACOME

#### Priorités identifiées par le nouveau CSF :

Exploiter tout le potentiel de la transformation numérique de la société en concevant et en déployant les réseaux de télécommunication de demain (5G, THD fixe, et territoires connectés).

Développer un plan d'accompagnement à l'export pour valoriser l'offre française et sa qualité internationalement reconnue.

## CSF Industries de sécurité

CHIFFRES CLÉS		PRESIDENT
<b>Emploi :</b>		Marc DARMON
<b>130 000</b> emplois		<i>Président du CICS</i>
<b>4000</b> entreprises		<i>DG adjoint Thalès,</i>
<b>Chiffre d'affaires :</b>		<i>Directeur général de l'activité Systèmes d'information et de communication sécurisées</i>
<b>25</b> Mds €		
<b>13</b> Mds € à l'export		

### Priorités identifiées par le CSF:

La première réunion du bureau, tenue le 22 février, a permis de valider les priorités de la filière, qui se met au service des citoyens et des entreprises :

- Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, mettre en place une offre de solutions industrielles françaises de sécurité innovantes et intégrées ;
- Déployer des identités numériques privées adossées à l'identité numérique régaliennne ;
- Positionner l'industrie française comme leader mondial de la sécurité des villes, des infrastructures et des sites sensibles ;
- Développer des solutions de confiance au plan national ou européen sur des domaines clefs, notamment en matière de cybersécurité et de Cloud.



# Les missions portées par le CNI

## Technologies de bio-production

### Enjeux

La bio-production, qui repose sur la maîtrise des mécanismes élémentaires du vivant à des fins de synthèse industrielle de molécules ou de systèmes biologiques d'intérêt, est une formidable opportunité pour l'industrie française notamment dans les secteurs de la santé, de la chimie et de l'agroalimentaire. Les trois CSF concernés ont participé à cette mission proposant un plan d'actions concerté afin de faire de l'industrie française un leader mondial sur ces technologies.



### Premières conclusions

Les conclusions de cette mission proposent notamment le développement de conditions de marché incitatives pour les industriels dans ce secteur, l'accompagnement technique des entreprises, ou encore le soutien à la R&D dans le domaine. Une remise du rapport officielle sera organisée dans les prochaines semaines.

## Approvisionnements en matières premières



### Enjeux

La répartition naturellement inégale des matières premières à la surface du globe, leur rareté relative et la concentration des producteurs et des transformateurs, font de la maîtrise des circuits d'approvisionnement en matières premières un avantage économique majeur et un enjeu de souveraineté.

### Premières conclusions

- Sensibiliser les entreprises à la sécurisation de leur chaîne d'approvisionnement,
- Mettre en œuvre un plan d'approvisionnement en ressources nécessaires à la transition écologique, notamment en lien avec la mobilité électrique,
- Favoriser l'accès aux matières premières et secondaires, en réformant notamment le code minier,
- Développer une filière française et européenne de recyclage,
- Encourager des projets de filières : recyclage de cellules de batterie, recyclage des cartes électroniques,...
- Renforcer la visibilité des organismes publics en charge de la veille sur les ressources minérales (COMES, BRGM,...).

# Digitalisation : d'ambitieux projets

## Un catalogue numérique des aliments pour redonner confiance au consommateur

Le projet phare du CSF Industries Agroalimentaires vise à **numériser l'information produit pour gagner en compétitivité et en qualité, et pour redonner confiance au consommateur.**

La structure de la carte d'identité des produits alimentaires est en cours de finalisation. Le développement informatique du catalogue numérique des aliments va démarrer au printemps, afin qu'il soit prêt à être renseigné par les industriels en septembre 2019.

Par la suite, une plateforme d'exploitation des données issues du catalogue numérique mais également d'autres sources, sera construite. Des travaux seront également menés pour préparer la plateforme à exploiter des données dynamiques de traçabilité des aliments lorsqu'elles seront disponibles.

## Une plateforme numérique pour le secteur de la construction

La transition numérique dans le secteur de la construction est primordiale pour répondre aux nombreux enjeux de la filière, allant de la rénovation thermique à l'élaboration de nouveaux types de bâtiments, réversibles et écologiques. Pour cela **la structuration des données partagées au sein de la filière et les échanges entre les acteurs sera un facteur d'amélioration de leur compétitivité.**

Un projet de plateforme de filière nommé « *BoostConstruction* » est en développement. Ce projet vise à réaliser une plateforme numérique pour héberger les dictionnaires des propriétés des ouvrages et des produits de la construction et faciliter la description numérique des projets de construction entre l'ensemble des acteurs de la filière (maitre d'ouvrage, architecte, constructeurs, fabricants de produits).

Le projet, candidat à un financement du programme des investissements d'avenir, verra la création d'une structure de portage courant 2019 pour une mise en exploitation de la plateforme dès 2020.

## Une plateforme connectée pour intégrer les relations des acteurs du ferroviaire

L'industrialisation et le déploiement d'une plateforme connectée doit permettre un échange direct entre les logiciels ERP des acheteurs et ceux des fournisseurs (essentiellement des PME). **L'industrialisation d'une telle plateforme permettra des gains d'efficacité importants dans le traitement des commandes, une fiabilité accrue et une meilleure visibilité des commandes** permettant d'optimiser les plans de charge. Au final, une réduction de la non-conformité des livraisons et une amélioration de la qualité de service rendue sont attendues.

Un démonstrateur dénommé « *FerConnect* », piloté par la Fédération des Industries Ferroviaires (FIF), a déjà été réalisé avec cinq fournisseurs et trois donneurs d'ordre. A partir des enseignements de ce pilote, le déploiement du système dans la filière est prévu en 2020.

La filière vise également la mise en place d'un système de codification unique des pièces et équipements. Cette codification commune concourra à la standardisation progressive des échanges au sein de la filière. Elle sera mise au point à partir des solutions déployées dans certains programmes de matériel roulant en 2020.

La filière souhaite de plus aller collectivement vers un fonctionnement plus efficace entre donneurs d'ordres et industriels en dématérialisant les échanges documentaires. La numérisation de la gestion documentaire sur la base de standards d'échanges et d'un projet-pilote permettra de fluidifier et d'enrichir les flux documentaires et les processus de validation.

### La feuille de route pour l'industrie du futur

*Afin d'engager la France et ses entreprises dans la quatrième révolution industrielle en cours, tournée autour de la digitalisation des processus, et l'utilisation massive des données, le gouvernement, les régions ainsi que les fédérations industrielles se sont mobilisées autour d'un **plan d'actions pour l'industrie du futur** avec notamment :*

- un appel à projets financés par le programme d'investissements d'avenir pour des **projets de digitalisation des filières** ;
- **l'accompagnement d'ici 2020 de 10.000 PME** dans les régions vers l'industrie du futur, grâce à l'appui de l'Alliance pour l'industrie du futur (AIF) ;
- un dispositif de **sur-amortissement** pour les PME permettant d'alléger le coût des investissements pour l'industrie du futur ;
- la mise en place de **plateformes d'accélération vers l'industrie du futur** sur l'ensemble du territoire pour accompagner les PME, qui pourront s'appuyer notamment sur les structures existantes, notamment les CTI. **Un dispositif cible précis sera présenté à l'occasion du prochain Comex du CNI le 23 mai.**

# L'engagement de l'industrie dans la transition écologique

## Les filières industrielles engagées dans l'économie circulaire

### L'économie circulaire au cœur de l'action des CSF

La France a décidé de s'engager résolument dans la transition vers une économie *100% circulaire*, avec notamment la publication le 23 avril 2018 d'une feuille de route pour l'économie circulaire (FREC). Ce changement de paradigme place notre pays sur une trajectoire à la fois écologiquement plus vertueuse, moins dépendante des importations, et moins exposée aux aléas économiques mondiaux. Il s'agit donc d'une réelle opportunité de création d'activité, ancrée dans les territoires, et sur laquelle l'industrie française doit conforter ses positions de leader.

Les filières industrielles sont pleinement engagées dans cette dynamique, et ont d'ores et déjà identifié dans leurs contrats de filières une trentaine de projets structurants qui visent à répondre aux enjeux de la transition vers une économie plus circulaire et ont également contractualisé d'autres engagements comme ceux de la FREC sur les plastiques en 2018, ou encore les 7 Engagements pour la croissance verte (ECV : « *green deals* à la française » signés depuis 2016).

### La contractualisation de nouveaux engagements

Renforcer la mobilisation des filières industrielles en faveur de l'économie circulaire est une des priorités du Conseil national de l'industrie pour l'année 2019.

**A cet effet, un groupe de travail de haut niveau sera constitué avec pour objectifs :**

- **La mise en place d'un suivi régulier de l'ensemble des actions au sein desquelles les filières sont d'ores et déjà engagées ;**
- **le développement de la transversalité entre les comités stratégiques de filières, afin d'assurer une plus grande efficacité des actions engagées ;**
- **l'identification des thématiques prioritaires pour lesquelles une mobilisation accrue des filières industrielles semble nécessaire et, le cas échéant, de nouveaux projets structurants ;**
- **la contractualisation de nouveaux engagements réciproques entre les filières et l'Etat pour accélérer la transformation vers l'économie circulaire.**



# Vers une économie bas carbone

## L'ambition de la neutralité carbone en 2050

Dans le cadre du plan climat, la France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le Conseil national de l'industrie s'est engagé à mobiliser les filières afin de concilier l'objectif ambitieux de neutralité carbone en 2050 avec celui de la reconquête industrielle qui est actuellement en cours.

Cette conciliation passera par le soutien à la transition énergétique à l'échelle de chacune des 18 filières du CNI. D'ores et déjà, les filières ont identifié 40 projets structurants qui visent à répondre aux enjeux de la transition vers une économie bas carbone. Ces projets envisagent la conception de nouveaux produits et de processus de fabrication nécessitant une plus faible consommation d'énergie, ou le déploiement de nouvelles sources d'énergies moins carbonées.

## Un groupe de travail pour mobiliser les filières

Renforcer la mobilisation des filières industrielles en faveur d'une économie bas carbone est une des priorités du Conseil national de l'industrie pour l'année 2019.

**A cet effet, un groupe de travail resserré sera constitué autour de personnalités de haut niveau avec comme ambitions :**

- la mise en place d'un suivi régulier de l'ensemble des actions au sein desquelles les filières sont d'ores et déjà engagées ;
- le développement de la transversalité entre les comités stratégiques de filières, afin d'assurer une plus grande efficacité des actions engagées ;
- l'identification des thématiques prioritaires pour lesquelles une mobilisation accrue des filières industrielles semble nécessaire et, le cas échéant, de nouveaux projets structurants.



# Une industrie ancrée dans ses territoires et connectée avec ses partenaires européens

## L'opportunité des chaînes européennes de valeur stratégique

### Contexte



Le 18 décembre 2018, Bruno Le Maire a réuni 23 États-membres dont 11 ministres pour la 6<sup>e</sup> conférence des « *Amis de l'industrie* » qui a permis d'adopter une déclaration forte sur la relance de la politique industrielle européenne, proposant des mesures concrètes dont l'identification et la priorisation de chaînes de valeur stratégiques pour l'Europe. Créé en juin 2018 pour identifier ces chaînes de valeur

stratégiques et les placer au cœur de la politique industrielle européenne, le Forum Stratégique vise à soutenir les acteurs industriels européens pour favoriser l'émergence d'acteurs de référence mondiale et renforcer ainsi la souveraineté économique et technologique de l'Union européenne. Cette initiative européenne peut se comparer à celle des projets collectifs structurants des filières françaises.

Le 29 janvier dernier, les membres du Forum ont procédé à une sélection finale de 6 chaînes de valeur à développer, en plus des chaînes de valeur déjà identifiées (calcul à haute performance, nanoélectronique et batteries) :

- **Procédés industriels à faible émission de carbone,**
- **Hydrogène,**
- **Santé intelligente,**
- **Véhicules connectés, propres et autonomes,**
- **Internet des objets (IoT) industriel,**
- **Cybersécurité.**

## La mobilisation nécessaire des acteurs industriels français

L'ambition du Forum est, d'ici juin 2019, d'élaborer pour chaque chaîne de valeur des plans d'actions européens mobilisant l'ensemble des instruments communautaires :

- financement de la R&D,
- politique commerciale,
- droit de la concurrence
- identification de potentiels projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) : instrument qui permet à des Etats membres - dans le respect des règles de l'UE en matière d'aides d'Etat - de combler le déficit de financement pour des travaux de R&D&I allant jusqu'au premier déploiement industriel.

L'élaboration des recommandations s'appuie sur une large consultation des parties prenantes à partir d'avril. La participation de tous les industriels français intéressés dans ces travaux est primordiale afin de pleinement prendre part aux initiatives qui émergeront pour accélérer le déploiement industriel en Europe pour ces chaînes de valeur stratégiques.

France Industrie participe activement à cette démarche, notamment dans le contexte de l'animation d'une plateforme européenne des industriels (BDI, Confindustria, IV, CEOE, Lewiatan) sur la politique industrielle de l'UE.

### Focus : Pour une industrie européenne des batteries

*La technologie-clé des batteries sera indispensable dans de nombreux domaines d'activité pour la création de valeur industrielle, notamment pour l'électrification des systèmes de transport ou la gestion des systèmes énergétiques à l'avenir. La production, en Europe, de cellules de batteries innovantes et respectueuses de l'environnement, doit être soutenue pour encourager les nouveaux usages et les mobilités douces. Afin d'atteindre ces objectifs, la France et l'Allemagne travaillent activement de concert avec d'autres pays européens, et surtout avec les industriels concernés pour développer des partenariats de coopération industrielle dans le domaine.*

*Les propositions de projet pourront éventuellement être qualifiées comme des projets PIIEC.*



## L'enjeu de la structuration du soutien à l'industrie dans nos territoires

Lancée lors de la plénière du CNI du 22 novembre 2018, l'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires.



Au total, sur les plus de 120 territoires d'industrie identifiés, ce sont près de 1000 actions qui devraient être contractualisées entre les intercommunalités, les opérateurs publics, l'Etat, les Conseils régionaux et les acteurs industriels du territoire. Ces actions se structurent autour de 4 axes prioritaires :

- **l'attractivité**, grâce au financement de projets, notamment fonciers, au lancement de diagnostics d'attractivité et d'accompagnement sur la question de l'export ;
- **les compétences**, par une mobilisation du Plan d'investissement dans les compétences sur ces territoires, ainsi que la mise en place d'un « volontariat territorial en entreprise », qui vise à orienter de façon privilégiée les étudiants en écoles d'ingénieurs ou de commerce vers des PME industrielles, qui éprouvent souvent des difficultés à recruter ;
- **l'innovation**, avec l'orientation en priorité vers les territoires d'industrie des dispositifs en faveur de la transition numérique et des moyens du programme des investissements d'avenir en faveur de l'innovation ;
- **la simplification**, avec l'appel à projets « France expérimentation » dans les territoires d'industrie qui a été lancé en décembre dernier pour faciliter les demandes de dérogations administratives et réglementaires.



Une assemblée générale se réunira le 5 mars après-midi, à l'occasion du salon Global Industrie, et les signatures de premiers contrats de territoires pilotes devraient intervenir pendant la Semaine de l'industrie qui se tiendra du 18 au 22 mars prochain.

#### La structuration du collectif industriel en région

*Au-delà de cette initiative, Régions de France propose de structurer au niveau régional les plans d'action autour de l'écosystème industriel, en prolongeant au plus près des territoires la dynamique du CNI et envisager une territorialisation de certaines filières d'importance régionale. Par ailleurs les régions s'engagent à mettre en place le suivi du déploiement du plan Industrie du futur et notamment les 10.000 accompagnements de PMI d'ici 2022, en vue de démultiplier les effets de la politique industrielle nationale.*

# Une industrie ouverte aux femmes



## La situation des femmes au sein de l'industrie

La part des femmes dans l'emploi industriel a peu évolué en un demi-siècle : après avoir légèrement augmenté entre 1968 et 1990 (passage de 23,6 % à 29,6 % de l'emploi industriel), cette proportion a stagné depuis.

Plus préoccupant : dans l'industrie, les femmes occupent majoritairement des fonctions support et ne sont donc pas au cœur de la conception et de la production. Les chiffres dans la métallurgie mettent en avant la très faible part de femmes techniciennes ou ouvrières qualifiées (respectivement 9% et 11% des employés).

## Les actions déjà engagées en faveur des femmes dans le secteur

Face à ce constat, les filières se mobilisent d'ores et déjà, tout comme les pouvoirs publics et l'éducation nationale, afin de promouvoir le monde industriel aux jeunes filles et aux demandeuses d'emplois.

Des actions spécifiques destinées aux femmes ont été mise en place, et ce dès le collège et le lycée, pour les aider à se projeter dans un environnement industriel : partenariats avec « Elles bougent », journée « Ambassadeur Métier au féminin », cellules dédiées aux jeunes femmes dans les CFA., etc.

De plus le ministère du travail a mis en place un index de mesure de l'égalité femmes-hommes dans les entreprises, dont les premiers résultats ont été publiés ces derniers jours par les entreprises de plus de 1000 salariés.

### Focus : l'initiative Elles bougent

*L'association « Elles bougent » conduit des actions à destination des élèves et particulièrement des filles, de collège et lycée pour informer les jeunes, les prescripteurs de l'orientation et les personnels de l'éducation nationale sur les métiers scientifiques, techniques et industriels dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, de la défense, de l'énergie, du ferroviaire et du spatial. Par ailleurs, l'association vise à lutter contre les préjugés concernant le caractère sexué des métiers et à valoriser la représentation des métiers du monde industriel.*

*« Elles bougent » organise un concours national à destination des jeunes collégiennes, le « Challenge Innovatech », dont la finale nationale se déroulera à Paris à l'occasion de la Semaine de l'industrie.*

Au-delà des partenariats avec des associations, les entreprises elles-mêmes se mobilisent et ont saisi l'enjeu de l'inclusion des femmes au sein de leurs employés. Les pouvoirs publics se mobilisent également sur la question, et notamment l'Education nationale qui a défini la mixité des filières comme une priorité de son action.

### **Focus : La stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle (S.N.C.S.T.I) du Ministère de l'Education Nationale**

*Conçue pour 5 ans, et définie en 2017, la S.N.C.S.T.I. a pour objectif d'éclairer les citoyen(ne)s et leur donner les moyens de renforcer leur curiosité, leur ouverture d'esprit et leur esprit critique. Visant à promouvoir la culture scientifique, la S.N.C.S.T.I. met en avant plusieurs grandes actions structurelles telles que la sensibilisation à la science et à l'industrie via le numérique. Pour structurer ses actions, cette stratégie se fonde sur quatre thématiques transversales définies comme prioritaires dont la première d'entre elles est l'égalité entre les femmes et les hommes.*

## **La feuille de route à mettre en œuvre**

Malgré ces actions et cet ensemble de bonnes volontés, la place de femmes reste trop faible au sein des activités industrielles, et ce quel que soit le secteur concerné. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le recrutement et le développement économique des industries, qui ne peut plus continuer à se priver de l'immense potentiel de cette population. Ceci est d'autant plus important que les transformations technologiques qui traversent aujourd'hui l'ensemble de l'industrie constituent une opportunité sans précédent pour développer la présence des femmes dans tous les métiers industriels, et à tous les niveaux.

**C'est pourquoi cette problématique mérite d'être portée de manière transverse, par exemple sous l'égide du CNI. La mobilisation des entreprises sur cette question prendra la forme d'un Observatoire de la mixité et de l'égalité professionnelle dans l'Industrie.**

**Cet Observatoire aurait plusieurs missions dont notamment celles de contribuer à faire de l'industrie un secteur exemplaire en matière d'égalité de rémunérations, de recenser les causes profondes du défaut d'attractivité du monde scientifique et industriel pour les femmes, et de proposer un plan d'actions pour répondre à ces causes.**

**Une préfiguration de cet observatoire va être lancée pour une présentation au prochain comité exécutif du CNI le 23 mai prochain.**

**Contact presse :**

[presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr)

